



**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE, DE LA PROTECTION,  
ET DE L'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES FEMMES ET DES FILLES  
IMPACTEES PAR LA CRISE MIGRATOIRE VENEZUELIENNE**

2020

L'Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner un consortium d'organisations de la société civile ou d'autres organismes à but non-lucratif (OSC) pour la réalisation d'un projet visant à **renforcer les circuits de protection, d'assistance et d'intégration des femmes et des filles impactées par la crise migratoire vénézuélienne, le long du corridor Colombie – Equateur**, et selon un cadre défini (voir les termes de référence - Section VII).

Le projet **ciblera prioritairement les premières zones urbaines de regroupement des populations migrantes en amont et en aval des points de passage frontaliers, dans les provinces de Carchi et Imbabura en Equateur, et dans le département du Nariño en Colombie.**

**Pour le présent APCC, les candidats sont invités à présenter un projet pour un montant maximum total d'un million d'euros, mis en œuvre sur une période maximale de 18 mois.**

**Un seul et unique projet couvrant les deux pays ciblés sera retenu au terme du processus de sélection.**

La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (voir modèle – Section III), accompagnée d'un dossier administratif (Section IV), et des fiches de renseignements (Section V et VI) à remettre par courrier électronique au plus tard **le vendredi 24/07/2020, à 16h (heure de Bogota-Quito).**

Les OSC et organisations à but non lucratif sélectionnées seront ensuite invitées à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, et soumettront une note projet finale. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec le Responsable d'équipe projet désigné à l'AFD et lui permettront de soumettre le projet aux instances de validation des concours de l'AFD.

**Les dossiers d'appel à propositions sont disponibles à compter du 15/06/2020 sur le site internet de l'AFD : <https://www.afd.fr> (DG-Market)**

## Composition du présent appel à projets :

- I. Cadre général défini par l'AFD
- II. Modalités de sélection et de validation finale des propositions
- III. Modèle de note projet
- IV. Dossier administratif
- V. Fiche renseignement relative au demandeur
- VI. Fiche renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet
- VII. Termes de référence

Pour tous renseignements complémentaires, les demandeurs doivent s'adresser par écrit, au plus tard 10 jours ouvrables avant la remise des propositions, à :

Guénolé OUDRY – Division Gouvernance – [oudryg@afd.fr](mailto:oudryg@afd.fr)

Florian LAFARGE – Département Amérique Latine – [lafargef@afd.fr](mailto:lafargef@afd.fr)

Matthieu ROBIN – Division : Fragilités, Crises, Conflits – [robinm@afd.fr](mailto:robinm@afd.fr)

Les demandes d'explication portant sur le contenu du présent APCC feront l'objet de réponses mises à disposition de tous les candidats, sur demande et par voie électronique, afin de permettre à chacun de produire une réponse correspondant aux orientations exposées ici.

Agence Française de Développement  
5, rue Roland Barthes  
75598 PARIS cedex 12

## Article 1. Clauses et conditions générales

**1.1** L'appel à projets Crise et sortie de crise (« ci-après l'Appel ») vise à financer des projets de développement portés par des OSC ou d'autres organismes à but non-lucratif internationales, en partenariat avec des ONG locales ; ou des ONG locales seules établies en consortium. Dans les deux cas, l'entité chef de file doit :

- disposer d'expériences préalables dans la région ciblée, avant et/ou pendant la crise ;
- disposer d'expériences dans la mise en œuvre de projets de renforcement des mécanismes de protection des personnes dans des contextes de crise migratoire, orientés prioritairement vers un public féminin ;
- disposer d'éléments tangibles démontrant sa capacité à évaluer les enjeux et les risques sécuritaires dans la zone d'intervention ;
- disposer d'une capacité de dialogue rapproché avec les agences locales de l'AFD dans les pays de mise en œuvre ;
- disposer d'une capacité de dialogue rapproché avec les autorités nationales et locales des pays de mise en œuvre de l'action ;
- Disposer d'une capacité de dialogue avec les autres organisations travaillant sur le sujet afin d'éviter la duplication des initiatives ;
- démontrer sa capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure, le budget du projet soumis ne devant pas représenter plus de 35% de la moyenne des ressources annuelles sur les trois derniers exercices certifiés de l'organisation porteuse du projet. Dans les contextes où cela est justifié et dans la mesure où les capacités d'absorption notamment par les effectifs présents de l'organisation porteuse du projet et de gestion fiduciaire de celle-ci ne s'en trouvent pas affectées, le budget annuel du projet pourra aller jusqu'à 70% de la moyenne des ressources annuelles sur les trois derniers exercices certifiés ;
- démontrer que le consortium sera autorisé à intervenir dans les pays couverts par l'Appel conformément à la réglementation locale.

**1.2** Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur d'un million d'euros sur subvention, d'un projet se déployant **dans les provinces de Carchi et Imbabura en Equateur, et dans le département du Nariño en Colombie.** (cf. TDR en section VII).

**1.3** Les groupements d'OSC étant encouragés, les activités et rémunérations prévisionnelles de chaque organisation devront apparaître explicitement dans les différentes composantes du projet.

**1.4** L'AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite aux appels à projets.

## Article 2. Mode opératoire

**2.1** Dans le cadre de l'Appel, l'AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation de projets ou l'extension de projets conçus et définis par les OSC pour une durée maximale de 18 mois.

**2.2** Compte tenu du montant des ressources disponibles, sera privilégié le passage à l'échelle d'initiatives existantes à des opérations nouvelles et l'identification d'opérations à impact rapide. Les projets faisant l'objet **d'un cofinancement par un autre bailleur seront appréciés.**

**2.3 Les OSC internationales sont encouragées à travailler en partenariat avec des OSC locales** en vue de tirer parti de leur expérience de terrain et de permettre le renforcement des capacités locales.

**2.4** Le concours de l'AFD peut financer 100% du budget total Toutes Taxes Comprises (TTC) du projet (extension de projet le cas échéant).

**2.5** Il ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) se substituer à un financement existant.

**2.6** Le financement des opérations du consortium retenu fera l'objet d'avances comme suit :

- 45% à la signature de la convention de financement
- 45% à la remise du rapport annuel d'exécution technique et financier année 1 (justification d'au moins 75% de l'avance de démarrage)
- 10% à la remise du rapport final d'exécution technique et financier

**2.7** Les OSC prendront en charge tous les frais afférents à la préparation de leurs offres et l'AFD ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer. Les dépenses prises en compte par l'AFD ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature de la convention de financement.

**2.8 Les frais administratifs et de structure devront être réduits au minimum. Ils constitueront un critère de sélection.** Les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir dans la ligne « frais administratifs ».

**2.9** En cas de co-financement avec un autre bailleur, il pourra être envisagé un alignement sur son mode opératoire.

### **Article 3. Présentation des propositions**

**3.1** La sélection est effectuée sur la base d'une note projet rédigée en langue espagnole ou française (cf. modèle en section III) accompagnée d'un dossier administratif (cf. section IV) et des fiches de renseignements (sections V et VI) à remettre au plus tard le **vendredi 24 juillet 2020 à 16 h (heure de Quito-Bogota)**.

**3.2** Le consortium retenu sera ensuite invité à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l'ensemble de parties (soumissionnaires et AFD). Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec le Responsable d'équipe projet désigné à l'AFD. Sur cette base, le Responsable d'équipe projet soumettra le projet aux instances de validation des concours de l'AFD.

### **Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation**

**4.1** Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d'audits externes. Les OSC sélectionnées contractualisent avec un cabinet d'audit préalablement à la clôture du projet, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l'AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet.

**4.2** Un rapport technique et financier semestriel des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devra être transmis à l'AFD. Un dispositif de reporting détaillé sera précisé dans le cadre de protocoles d'entente qui pourront être conclus entre les membres du consortium et les autorités locales.

**4.3** Une évaluation ex-post sera effectuée par l'AFD dans le cadre de ses procédures habituelles et sur financement propre. Il sera nécessaire que les OSC établissent un point de situation au démarrage du projet : une « baseline » permettant de mesurer les résultats quantitatifs et qualitatifs du projet.

**4.4** L'AFD encourage l'élaboration d'un programme de capitalisation et d'un programme de communication afin de contribuer d'une part à la diffusion de bonnes pratiques, d'autre part à la bonne communication autour du projet.

### **Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement**

**5.1** Les OSC établiront obligatoirement leur proposition **en euros** qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget, ferme et non révisable, devra être établi Toutes Taxes Comprises et de manière globale et forfaitaire.

### **Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à propositions**

**6.1** Par le fait même de déposer leurs propositions, les OSC sont réputées :

- avoir pris connaissance des conditions de l'appel à propositions décrites dans les présentes et les accepter ;

- avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
- avoir pris connaissance des conditions générales (article 1 – section I), du dossier administratif et des fiches de renseignements (section IV, V et VI).

## Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection

**7.1** L'ouverture des plis sera effectuée au siège de l'AFD à Paris par l'équipe projet de l'AFD, en visioconférence avec les agences de Quito et Bogota.

Un compte-rendu de l'ouverture des plis, précisant la conformité des offres soumises au regard de leur date de réception et de l'exhaustivité des documents à réunir (note de projet et dossier administratif), sera rédigé.

**7.2** La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui aura la même composition que la commission d'ouverture des plis. La grille de notation et les offres retenues suite à l'ouverture des plis seront envoyées préalablement à l'ensemble des membres de la commission. Coordination SUD pourra assister à la commission d'évaluation et de sélection en qualité d'observateur.

**7.3** Un compte-rendu de sélection sera établi par le Responsable d'équipe projet. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux OSC.

## Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions

**8.1** Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux OSC des éclaircissements relatifs à leur proposition.

## Article 9. Détermination de la conformité des propositions

**9.1** Les OSC porteuses des projets devront démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure, le budget du projet soumis ne devant pas représenter plus de 35% de la moyenne des ressources annuelles sur les trois derniers exercices certifiés de l'organisation porteuse du projet. Dans les contextes où cela est justifié et dans la mesure où les capacités d'absorption notamment par les effectifs présents de l'organisation porteuse du projet et de gestion fiduciaire de celle-ci ne s'en trouvent pas affectées, le budget annuel du projet pourra aller jusqu'à 70% de la moyenne des ressources annuelles sur les trois derniers exercices certifiés.

**9.2** La Commission peut éliminer les propositions émanant d'OSC n'ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

## Article 10. Evaluation et classement des propositions

**10.1** La commission de sélection des propositions effectuera l'évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

**10.2** La notation des propositions lors de l'étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant :

Intitulé	Pts	Seront évalués...
<b>Diagnostic initial (10)</b>		
Diagnostic initial	10	Connaissance des politiques et des stratégies nationales, des dispositifs de planification et de mise en œuvre dans le domaine couvert par l'Appel à projets  Présentation du contexte dans la région ciblée : évaluation des besoins des bénéficiaires cibles, analyse des activités menées par d'autres acteurs dans le domaine couvert par l'appel.  Evaluation ex-ante des besoins dans le domaine couvert par l'Appel Présentation des différents acteurs présents dans la région

<b>Positionnement ONG(s) (15)</b>		
Positionnement organisation dans le pays/région couvert par l'Appel à projets	5	Présentation des interventions globales dans les pays Perspectives d'interventions sur les années à venir Qualité du dialogue établi avec les autorités et autres parties prenantes pertinentes aux niveaux central et local (avec un focus spécifique sur ce dernier)
Positionnement de l'OSC dans la région concernée	10	Présentation des interventions de l'OSC dans la région ciblée Perspectives d'interventions dans la région ciblée (y.c hors fin. AFD) Valeur ajoutée de l'OSC/consortium dans le domaine couvert par l'appel
<b>Présentation du projet (40)</b>		
Champ géographique	10	Pertinence de la couverture du projet, au regard des besoins Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteurs Capacités d'extension de la couverture dans des zones non couvertes
Champ opérationnel Méthodologie	25	Présentation détaillée des activités Méthodologie du processus global d'accompagnement avec détails sur les méthodologies d'accompagnement des partenaires locaux et autorités locales Planning général des activités  Dispositif de suivi évaluation adapté au contexte Soutenabilité du projet : transfert aux acteurs locaux, potentiel de répliquabilité / extension
Champs transversaux	5	Outre la dimension Genre, prise en compte des dimensions transversales du handicap (physique et mental), des troubles psychosociaux et de la prévention des conflits
<b>Moyens mis en œuvre (35)</b>		
Budget	10	Pertinence du budget au regard des champs géographiques et opérationnels Part du budget alloué aux frais administratifs et de support au regard du budget total du projet Part du budget au bénéfice direct des populations Prise en compte des questions de sécurité
Equipe	10	Pertinence du dispositif proposé Qualifications et compétences du personnel Capacités à conduire un dialogue avec les représentants de l'agence locale et l'AFD à Paris, ainsi qu'avec les autorités locales
Groupement	15	Partenariat avec d'autres OSC internationales et/ou nationales (répartition financière, complémentarité des mandats) Organisation du groupement (leadership, coordination...)

## **Article 11. Droit reconnu à l'AFD de rejeter toute proposition**

**11.1** L'AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à projets aussi longtemps que l'AFD n'a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une

responsabilité quelconque à l'égard des OSC concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à propositions aura été annulé ou leur proposition rejetée.

#### **Article 12. Instruction des projets**

**12.1** Après la sélection du projet, le Responsable d'équipe projet l'instruit dans le cadre d'un dialogue avec l'OSC afin de consolider la proposition initiale. L'AFD reste libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition. Les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale de l'OSC :

- refus de participer à un dialogue avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, visant à enrichir la proposition,
- refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par le Responsable d'équipe projet,
- écart de plus de 10 % entre le budget demandé à l'AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

#### **Article 13. Caractère confidentiel**

**13.1** Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution de la subvention ne pourra être divulguée aux OSC ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la subvention au consortium retenu.

**13.2** Toute tentative effectuée par une OSC pour influencer la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette OSC.

#### **Article 14. Information sur le processus de sélection**

**14.1** Le consortium retenu par la commission de sélection en sera informé par mail, ce dernier fixant le calendrier d'instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

#### **Article 15. Information sur l'octroi et signature de la convention de financement**

**15.1** Le Responsable d'équipe projet enverra à l'OSC porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier ou email l'informant de l'octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.

## II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en deux temps :

- 1) sélection sur la base d'une note-projet (modèle section III) accompagnée d'un dossier administratif (section IV) et des fiches de renseignements (sections V et VI) à remettre au plus tard le **vendredi 24/07/2020 à 16 heures** de Paris (la date d'arrivée fait foi)
- 2) poursuite du dialogue avec le Responsable d'équipe projet, permettant d'enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base au Responsable d'équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l'AFD.

### SELECTION DES PROPOSITIONS

#### Sélection sur la base d'une note projet accompagnée d'un dossier administratif

Chaque OSC porteuse fournira, par voie électronique :

- sa proposition conformément au modèle de note-projet avec la page de garde et le tableau budgétaire signés par une personne habilitée à demander des cofinancements pour l'OSC ;
- l'ensemble des documents administratifs demandé (section IV) y compris la fiche de renseignements relative au demandeur (section V) et, dans le cas de partenariat avec d'autres OSC, la fiche de renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet (section VI) ;

#### Les propositions seront rédigées en langue espagnole ou française

Chaque page des documents constituant la proposition devra être paraphée par l'OSC porteuse du groupement d'OSC.

### ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Dès réception de la notification de sélection de son projet, l'OSC pourra engager le processus de construction de sa proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue. Elle entamera pour cela un dialogue avec l'AFD.

A l'issue de ce processus, le Responsable d'équipe projet donnera son accord en vue de la validation de la note projet, s'il considère que la proposition finale reflète le contenu de la note-projet initiale tout en intégrant certains éléments issus du dialogue qu'il aura conduit avec l'OSC. Une fois la note projet finale transmise par l'OSC, le Responsable d'équipe projet pourra soumettre le projet aux instances de décision d'octroi.

### III. MODELE DE NOTE PROJET

**« Nom de l'appel à projets »**  
**Appel à projets – Crise et sortie de crise**

**Date d'échéance pour la réception des notes de projet : le vendredi 24 juillet 2020 à 16h (heure de Paris) (la date d'arrivée fait foi)**

**Nom du demandeur :**

**1) DONNEES CONCERNANT L'OSC PORTEUSE DU PROJET (1 page maximum)**

Titre de l'appel à projets	
Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse électronique de l'organisation	
Site internet de l'organisation	
Contact –projet	
Adresse électronique contact-projet	
Titre du projet	
Année d'implantation dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets	
Partenaires locaux (Adresse électronique et contact des partenaires)	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Coût total de l'action	
Contribution demandée à l'AFD	
Contribution autres partenaires éventuels	
Durée de l'action	

## **2. NOTE DE PRESENTATION DU PROJET**

### **2.1 Brève description du projet proposé (5 pages maximum)**

- a) **Géographie et contexte** de mise en œuvre du projet
- b) **Expériences** de (ou des) l'OSC dans le pays et sur les territoires ciblés par l'Appel à projets
- c) **Objectif général** du projet
- d) **Objectifs spécifiques, résultats** attendus, **activités** du projet et logique d'intervention et principaux indicateurs de suivi
- e) **Partenaires** : description des partenaires (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et des modalités du partenariat
- f) **Bénéficiaires** : description des groupes cibles et des bénéficiaires locaux directs et indirects
- g) Principaux éléments du **budget** proposé

### **2.2 Le projet : pertinence, objectifs, dispositif, méthodologie, interventions, risques, prise en compte des problématiques transversales (10 pages maximum)**

- a) **Description de la pertinence de la proposition au regard de la situation locale.**

Expliquer la pertinence du projet au regard (i) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l'Appel à projets, (ii) du contexte dans la région ciblée et du rôle qu'y jouent les autorités locales, (iii) des besoins des populations, (iv) des interventions d'autres acteurs en matière d'assistance aux populations migrantes et communautés hôtes, et sur les territoires ciblés par l'Appel. **Résultats attendus localement, impacts possibles**

Présenter les résultats attendus pour les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que les impacts potentiels pour la zone d'intervention. Expliciter la logique d'intervention du projet, ainsi que les hypothèses et les risques.
- b) **Schéma organisationnel**

Répondre notamment aux questions : avec qui le projet sera-t-il mis en œuvre ? Qui sont les partenaires du projet ? Comment seront consultées les populations locales en amont du projet, dans sa mise en œuvre et son suivi ? Quelles instances et mécanismes seront mis en place pour le pilotage du projet et la gestion des relations avec les partenaires ? Comment seront recueillis les retours des populations et parties prenantes (suivi, mécanisme de feedback et de plainte...) ?
- c) **Mode opératoire du projet**

Décrire la méthodologie générale envisagée ainsi que les modes opératoires relatifs à des actions particulièrement déterminantes pour le succès du projet
- d) **Description des principales interventions**

Présenter l'ensemble des interventions à envisager simultanément ou dans l'ordre dans lequel elles seront présentées. Spécifier la stratégie de pérennisation des effets des actions envisagée.
- e) **Coûts de mise en œuvre**

Elaborer un budget TTC d'une page<sup>1</sup> faisant clairement apparaître chaque composante du projet et les différents financements. Les dépenses les plus conséquentes pourront être l'objet d'explications succinctes. Le montant total demandé à l'issue de l'instruction pourra varier de plus ou moins 10% par rapport à ce budget indicatif.
- f) **Risques probables et moyens prévus pour y faire face**

Exposer les risques à envisager (contextuels, opérationnels, sociaux, sécuritaires autres...) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face.
- g) **Genre/handicap/psychosocial/prévention des conflits**

---

<sup>1</sup> Le modèle figurant en annexe 2 pourra être utilisé à cet effet.

Préciser en quoi le projet aura des effets positifs sur le genre, intégrera les enjeux de handicap et de troubles psychosociaux et comment il ne créera pas d'effets négatifs à cet égard. Préciser en quoi le projet intègre les enjeux de prévention des conflits.

### 2.3 Capacité de mise en œuvre du projet, expertise (4 pages maximum)

- a) **Capacité de mise en œuvre du projet (organisation et partenaires) ; le cas échéant :** Protocole de groupement (accord de partenariat entre l'OSC tête de file et les autres OSC acteurs du projet).  
*La transmission de ce protocole n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'OSC tête de file. Si possible, un draft peut être intégré en annexe au dossier. Cet accord doit être suffisamment détaillé tant sur le partage des responsabilités, le mode opératoire que sur la gouvernance interne du projet.*
- b) **Expertise mobilisée :** CV des personnes clés du projet (Responsable d'équipe projet, autres personnes ayant un rôle majeur dans le projet).
- c) **Capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, l'AFD Paris et l'agence locale**

### 2.4 Annexes

*Si les annexes ne peuvent pas être intégrées dans le même document électronique que la note projet, nommer chacune des annexes en commençant par l'intitulé « Annexe » (par exemple « ANNEXE Budget détaillé »).*

- a) **Lettre de présentation de projet** (cf. ci-dessous)
- b) **Cadre logique :** Indicateurs Objectivement Vérifiables qualitatifs et quantitatifs (*autant que possible : préciser les hypothèses et risques associés à chaque activité*)
- c) **Calendrier indicatif de mise en œuvre**
- d) **Budget détaillé :** *un tableau prévisionnel global des dépenses déclinées selon les composantes du projet, et en y distinguant bien les frais administratifs et de personnel (expatriés et locaux), les frais d'audit, d'évaluation et de supervision. Pour rappel (p.2 ci-dessous) : les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir dans la ligne « frais administratifs ». Seul les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Appui et Suivi ».*  
*En cas de cofinancement, ceux-ci devront clairement être explicités. Dans ce cas, il conviendra aussi de bien dissocier, dans le budget, les ressources AFD des autres ressources. Enfin, le demandeur devra apporter les garanties que les cofinancements éventuels sont assurés.*  
*Compte tenu de l'évaluation précise des besoins, qui sera menée lors de la première phase du projet, l'AFD gardera bien sûr une certaine flexibilité pour opérer des ajustements à l'issue de cette phase. L'important lors de cette étape est surtout de s'entendre sur les orientations budgétaires prises, c'est-à-dire sur la répartition entre les différentes activités, entre les dépenses dédiées aux activités opérationnelles et celles dédiées aux coûts administratifs et de gestion, à la part des frais de personnel, etc.*  
*Voir modèle figurant en annexe 2.*
- e) **Le cas échéant, évaluations, études et notes en lien avec la zone, le secteur d'intervention et le projet.**
- f) **Lorsque disponible, l'autorisation des autorités nationales** à intervenir dans le pays concerné et/ou requête des autorités nationales ou locales concernant le projet, ou tout autre document démontrant la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale. *La transmission de cette autorisation et/ou requête n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'OSC tête de file.*

## Annexe 1 - Modèle de lettre de PRESENTATION DE PROJET

### SOUSSION d'une PROPOSITION de PROJET

à

Monsieur le Directeur de l'Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Après avoir examiné le dossier d'appel à projets Crise et sortie de crise relatif à \_\_\_\_\_, je (nous) soussigné(s) (prénom(s), nom(s) ....., agissant en qualité de ....(fonction(s)) au nom et pour le compte de .....(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à projets et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à projets,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d'un budget joint,

me soumetts (nous soumettons) et m'engage (nous engageons conjointement et solidairement, l'ONG .....faisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j'ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.....(montant en chiffres et en lettres) Euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit .....

Je reconnais (nous reconnaissons) que l'AFD n'est pas tenue de donner suite à l'une quelconque des propositions qu'il recevra.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que l'OSC ou le groupement d'OSC pour laquelle (lesquelles) j'agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d'interdictions légales soit en France, soit dans l'Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d'intervention proposé.

Fait à ....., le .....

Signature

*Le signataire joindra l'acte lui déléguant les pouvoirs d'engager son association. Dans le cas d'un groupement momentané d'associations, joindre l'acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.*

*L'original de la soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».*

## Annexe 2 - Modèle de budget

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total	% du Total Général
Activités / Programme						
Ressources Humaines						
Fonctionnement						
Suivi / évaluation						
Capitalisation						
Communication sur le projet						
Audit						
Sécurité						
<b>SOUS TOTAL COUTS DIRECTS</b>						
Divers et imprévus (5% maximum du sous total des coûts directs)						
<b>TOTAL COUTS DIRECTS</b>						
Frais administratifs						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

#### IV. DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'OSC PORTEUSE DU PROJET

Chacune des pièces du dossier administratif devra être nommée en commençant par la numérotation suivant la liste ci-dessous (*par exemple, documents électroniques à nommer : « 1. Fiche de renseignement ..... » ou « 9.a. Bilan et Comptes d'exploitation 2017 » et « 9.b. Bilan et Comptes d'exploitation 2016 »*).

1. Fiche de renseignement demandeur (section V) ;
2. Copie des statuts signés ;
3. Copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et copie de la publication au Journal Officiel ou équivalent selon réglementation du pays dans lequel l'OSC a son siège ;
4. Lorsque disponible, la copie certifiée conforme de l'autorisation d'association étrangère à but non lucratif dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets ou tout autre document démontrant la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale ;
5. Liste datée et les coordonnées des membres du CA, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
6. Organigramme daté et signé par le dirigeant ou le responsable de l'antenne locale du pays d'intervention ;
7. Rapports d'activités des trois dernières années, et extrait ou complément des activités dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets ;
8. Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale ou au minimum l'ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
9. Bilans et Comptes d'exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières. Ces informations devront être ensuite actualisées chaque année.
10. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, global et dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets faisant apparaître la liste des financements publics envisagés en indiquant s'ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
11. Liste des financeurs privés contribuant à plus de 15% du dernier budget de l'OSC validé en AG et/ou à plus de 15% du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d'administration.
12. Fiche(s) de renseignement(s) relatives au(x) partenaire(s) du Projet (dans le cas de groupement) (section VI).

**Les propositions devront être remises au plus tard le vendredi 24 juillet 2020 à 16 h (heure de Bogota - Quito) (par voie électronique aux adresses électroniques suivantes : [oudryg@afd.fr](mailto:oudryg@afd.fr); [lafargef@afd.fr](mailto:lafargef@afd.fr); [robinm@afd.fr](mailto:robinm@afd.fr)**

**Toute proposition arrivée après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écartée.**

**V. FICHE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE A L'OSC PORTEUSE DU PROJET**

<b>Nom complet de l'organisme :</b>	
<b>Acronyme :</b>	
<b>Adresse postale :</b> (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
<b>Lieu d'implantation du siège social :</b> (si différent de l'adresse postale)	
<b>Téléphone :</b>	
<b>Fax :</b>	
<b>Adresse électronique :</b>	
<b>Site internet :</b>	

<b>Objet de l'association :</b>	
<b>Zone(s) d'intervention :</b>	
<b>Secteur(s) d'intervention :</b>	
<b>Existence d'un document stratégique validé en AG<sup>2</sup> :</b>	
<b>Principaux financements et partenariats noués entre l'OSC et l'AFD au cours des 3 dernières années.</b> (préciser l'objet, le montant du financement et le service de l'AFD concerné)	
<b>Principaux financements et partenariats noués entre l'OSC et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années.</b> (préciser l'objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [ <i>le cas échéant</i> ]	
<b>Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :</b>	
<b>Principales publications de l'OSC :</b>	

<b>Personne(s) de contact pour ce projet</b>	<b>Nom</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Adresse électronique</b>
Référent technique :			
Référent financier :			
Référent administratif :			
<b>Nom et prénom du Directeur exécutif :</b>			

<sup>2</sup> Joindre au dossier administratif le document stratégique de l'OSC, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d'une convention-programme.

Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement <sup>3</sup> :	
---	--

Date de création :		
Statut Juridique :		
Les références de la déclaration à la Préfecture :		
N°	Date	Département
La date de publication au Journal officiel :		
Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :		
Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel :		

Nom et prénom du président :	
Nom et prénom du secrétaire général :	
Nom et prénom du trésorier :	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration <sup>4</sup> :	
Compte-t-on parmi ses membres un agent de l'Agence Française de Développement ? :	
si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Compte-t-on parmi ses membres une personne politiquement exposée <sup>5</sup> ? :	
si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus les membres du CA et du bureau actuels :	
Date d'échéance des mandats de ces membres :	
Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :	

	20..	20..	20..
Nombre de membres			

<sup>3</sup> Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association.

<sup>4</sup> Joindre la liste détaillée au dossier administratif.

<sup>5</sup> Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

<b>Nombre de cotisants</b>			
<b>Montant des cotisations</b>			

<b>Effectifs au siège de l'OSC:</b>	Total (ETP <sup>6</sup> )	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s)			
Bénévole(s)			
Total			
<b>Effectifs à l'étranger :</b>	Total (ETP)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s) expatrié(s)			
Salarié (s) local(aux)			
Volontaire(s)			
Bénévole(s)			
Total			

Rubriques budgétaires par pôle de dépenses	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 20..	%	Année 20..	%	Année 20..	%	Total	%
<b>Fonctionnement de l'association</b>								
Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux])								
Charges locatives								
Frais financiers, impôts et taxes								
Frais de communication et de collecte de fonds								
Sous-total								
<b>Interventions<sup>7</sup></b>								
Actions de solidarité internationale								
Sensibilisation/éducation au développement								
Aide alimentaire								
Aide d'urgence								
Envoi de volontaires (pour les OSC d'envoi de volontaires)								
Action en faveur des réfugiés								
Missions								
Autres								
Sous-total								
<b>TOTAL</b>								

<sup>6</sup> Equivalent Temps Plein.

<sup>7</sup> Activités de Solidarité internationale et Education au Développement.

**Montant des ressources financières globales des trois dernières années**

Année	Chiffre d'affaires de l'OSC	Dont fonds publics <sup>8</sup>		% du CA total	Dont fonds privés		% du CA total
		Montant total :			Montant total :		
20..		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC <sup>9</sup> :		
		Dont autres ministères centraux :					
20..		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC :		
		Dont autres ministères centraux :					
20..		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC :		
		Dont autres ministères centraux :					

<sup>8</sup> Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations ; fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

<sup>9</sup> Veuillez lister ici l'ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 10% du budget total de l'OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S'il s'agit d'une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d'Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s'il s'agit d'une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse)

<b>VI. Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet</b>
---

***A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet***

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

<b>Nom complet de l'organisme :</b>	
<b>Acronyme :</b>	
<b>Adresse postale :</b>	
<b>Lieu d'implantation du siège social :</b> (si différent de l'adresse postale)	
<b>Téléphone :</b>	
<b>Fax :</b>	
<b>Adresse électronique :</b>	
<b>Site internet :</b>	

<b>Personne(s) de contact pour ce projet :</b>	
<b>Nom et prénom du directeur exécutif :</b>	

<b>Date de création :</b>	
<b>Statut Juridique :</b> (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.)	

<b>Nom et prénom du président :</b>	
<b>Nombre de membres composant le Conseil d'Administration :</b>	
<b>Liste des membres du CA :</b>	

<b>Objet de l'association :</b>	
<b>Principaux domaines d'intervention :</b>	
<b>Ressources humaines de l'association :</b>	
<b>Budget total annuel en euros :</b>	
<b>Principaux donateurs :</b>	
<b>Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :</b>	

<b>Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels</b>	
<b>Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :</b>	
<b>Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :</b>	
<b>Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :</b>	

## VII. TERMES DE REFERENCE

### 1. LE SECTEUR ET LES ENJEUX

**La détérioration du contexte politique, économique, social et humain au Venezuela a contraint plus de 4,6 millions de personnes à quitter le pays depuis 2015.** Le *Plan Régional de Réponse pour les Réfugiés et Migrants Vénézuéliens* mis à jour pour l'année 2020 (RMRP 2020) fait état de besoins fondés sur une projection de 6,5 millions de réfugiés et migrants vénézuéliens d'ici fin 2020, dont 5,5 millions en Amérique latine. Au 31/12/2020, par ordre décroissant, les trois principaux pays d'accueil seront la Colombie (2,4 millions de personnes), le Pérou (978 000), et l'Equateur (659 000), tout statut confondus<sup>10</sup>.

Au total, le besoin de financement international en réponse à la crise pour l'année 2020 s'élève à 1,35 milliard de US\$, à comparer aux 738 millions US\$ du RMRP 2019, dont 50% seulement ont été couverts, faisant de la crise migratoire vénézuélienne la plus sous-financée au monde. Les priorités du RMRP 2020, concertées avec les autorités nationales, concernent **l'intégration** socioéconomique (319 M\$), la **protection** (222 M\$) et la **santé** (221 M\$).

**Le phénomène migratoire vénézuélien en Amérique latine est appelé à durer.** En effet, au Venezuela, la probabilité d'une sortie de crise pacifique et politique à court terme est faible. Par ailleurs, une résolution même rapide de la crise politique au Venezuela n'impliquera pas mécaniquement un retour massif des migrants vénézuéliens. Le redressement économique prendra plusieurs années avant d'être en mesure de proposer suffisamment d'opportunités sur place, qui puissent paraître plus attractives pour les Vénézuéliens que celles de demeurer à l'étranger. La crise du Covid19 et la dégradation économique au Venezuela, du fait d'une baisse importante du prix du pétrole se traduira dans les prochains mois par une paupérisation des ménages, couplée à une baisse des aides gouvernementales (programme CLAP notamment) et une augmentation mécanique du nombre de départs vers les pays de la zone andine dans des proportions comparables à celles de 2019.

#### Equateur

Selon les chiffres officiels, au 22 mars 2020, le solde migratoire des citoyens vénézuéliens était de 350 699. On estime que plus de 400 000 citoyens vénézuéliens, en situation régulière ou irrégulière, résident en Équateur. Cependant, le *Regional Refugee and Migrant Response Plan* (RMRP) 2020 anticipe la fixation de 659 000 Vénézuéliens sur le territoire en 2020, soit près de 4% de la population nationale équatorienne.

Pays de transit reliant la Colombie au nord et les pays privilégiés d'établissement au sud (Pérou, Chili) entre 2015 et 2018, l'Equateur est depuis devenu un pays d'accueil pour les migrants vénézuéliens. Entre 2016 et mi-2019, l'application de la Loi sur la Mobilité Humaine conditionnant l'entrée sur le territoire national à la présentation d'un document d'identité délivré par le pays d'origine et autorisant le séjour temporaire pour une durée de 6 mois a permis à plus de 1,7 million de réfugiés et migrants de franchir les frontières de manière régulière. Le 25 juillet 2019, le gouvernement équatorien a publié le décret exécutif 826 par lequel l'amnistie migratoire et la régularisation des citoyens vénézuéliens sont envisagées. Le décret établit :

<sup>10</sup> Compilation de données compilées par la Plateforme de coordination régionale inter-agences pour les réfugiés et les migrants du Venezuela, pilotée par l'OIM et le HCR, mise en place en septembre 2018, couvrant 16 pays et impliquant 137 partenaires (agences des Nations-Unies, ONG internationales, locales, organisations communautaires, confessionnelles).

- a. La création d'un visa de séjour temporaire d'urgence pour des raisons humanitaires;
- b. La reconnaissance du passeport expiré d'une durée de cinq ans à compter de son expiration;
- c. Une mesure d'amnistie portant sur les amendes délivrées pour séjour irrégulier;
- d. L'élaboration d'un registre ou recensement migratoire pour caractériser la population vénézuélienne et permettre l'adoption de politiques publiques ultérieures.

La mise en œuvre du décret exécutif n°826 du 26/07/2019 et la résolution ministérielle 000103/2019 modifiant les conditions d'entrée et de séjour des migrants et réfugiés vénézuéliens constitue une évolution institutionnelle et réglementaire majeure. Introduisant la nécessité de présenter un passeport valide, l'application de la mesure a conduit à une réduction significative du nombre d'entrées régulières. Il est reconnu que l'extrême diminution du nombre d'entrées régulières a fait croître mécaniquement le nombre d'entrées irrégulières via les nombreux points de passage non officiels recensés, et que si le flux entrant est probablement moindre en valeur absolue, il n'en demeure pas moins toujours important, à défaut d'être visible.

**Profil général.** Les données recueillies dans le cadre du déploiement du *Registre Migratoire des Citoyens Vénézuéliens en Équateur* établissent un profil de la population migrante vénézuélienne. Il s'agit en Equateur d'une population majoritairement **fémnine** (51%), **jeune** (18,6% de mineurs, 50,3% de 18-35 ans, et 26,1% de 36-55 ans), **éduquée** (15,2% disposant d'un diplôme de niveau primaire ; 40,3% de du secondaire et 29,5% de niveau universitaire). 6% ont des enfants nés en Equateur et devraient donc à terme obtenir la nationalité équatorienne.

**Emploi et moyens de subsistance.** 63% de la population migrante recensée dans le registre national travaille, et de manière ultra-majoritaire dans le secteur informel. Les données complémentaires produites par le RMRP rapportent que seuls 5,47 % des travailleurs migrants interrogés indiquent avoir signé un contrat de travail, 88,1% rapportent que leur revenu est inférieur au salaire minimum légal en Equateur (200 US\$ en moyenne contre 400 US\$ pour le salaire minimum), et 15% déclarent gagner moins de 85 US\$ par mois (équivalent au seuil de pauvreté).

**Education.** Selon les données recueillies, 35% des enfants et adolescents en âge d'être scolarisés sont effectivement intégrés au système éducatif. Si l'accès au système éducatif est garanti, sans discrimination de nationalité ou de statut par la constitution équatorienne, un certain nombre d'obstacles s'y opposent dans les faits (coûts subsidiaires liés à l'achat de matériel, d'uniformes, instabilité résidentielle de la famille, craintes associées aux irrégularités de statut, situation de mobilité pour certains).

**Santé.** En matière de santé, les données du registre migratoire montrent qu'un migrant sur deux n'a pas bénéficié de soins de santé dans le public ou le privé au cours de son parcours migratoire.

**Evaluation du coût et financement de la crise.** Le RMRP 2020 estime les besoins en financement pour l'année civile 2020 à 199,3 M US\$, dont 62,9 pour appuyer l'intégration des migrants, 42,5 pour répondre aux besoins en matière de protection, 41,8 pour des programmes de sécurité alimentaire, et 11,9 pour soutenir le secteur de l'éducation.

De manière générale, les principaux services publics déjà en état de tension. Le Plan de réponse national à la crise migratoire<sup>11</sup> présente les besoins estimés pour la période 2019-2021. Au total, le Gouvernement Equatorien évalue les besoins en financement à 550 M US\$, soit un effort annuel de l'ordre de 1,5% du PIB dans un pays soumis à de fortes tensions macroéconomiques et sous programme FMI. Ces coûts sont répartis suivant 4 objectifs principaux :

---

<sup>11</sup> Ministère des Relations Extérieures et de la Mobilité Humaine. *Marco de cooperación internacional para la respuesta nacional a las personas venezolanas en situación de movilidad humana en Ecuador. 2018.*

- a. *Garantir une migration, sûre, ordonnée et régulière* : 56,7 M US\$<sup>12</sup>.
- b. *Intégration et accès aux services de base* : besoins estimés à 469,6 M US\$<sup>13</sup>.
- c. *Développement économique*: besoins estimés à 23.4 M US\$<sup>14</sup>.
- d. *Dialogue de politique publique* : besoins estimés à 0.290 US\$.

Cette pression additionnelle intervient dans un contexte de forte contraction et d'ajustement structurel de l'économie impactant fortement les capacités de réponse du Gouvernement (chute du prix du pétrole et des matières premières, chômage croissant, dévaluation du Peso colombien face au dollar qui empêche le développement des économies frontalières, programme FMI et réformes en cours, restriction des déplacements qui impactent en premier lieu les travailleurs du secteur informel).

La réponse du gouvernement à la crise migratoire vénézuélienne s'est reflétée dans différentes actions et outils de politique publique à considérer:

- a. Déclaration d'urgence relative au secteur de la mobilité humaine d'août 2018 à février 2020;
- b. Conception et mise en œuvre du Plan global pour l'accès aux soins et la protection des droits dans le contexte de l'augmentation du flux migratoire vénézuélien en Équateur;
- c. Mise en place des Tables nationales de la mobilité humaine ;
- d. Processus de régularisation des citoyens vénézuéliens (143 000 visas délivrés) ;
- e. Protocole spécial pour le traitement et l'octroi de visas de séjour temporaire, pour des raisons humanitaires en faveur des enfants et des adolescents afin de faciliter la possibilité de délivrer le visa humanitaire, sur la base de la présentation de l'acte de naissance apostillé, comme document alternatif au passeport;
- f. Campagnes publiques de prévention et de sensibilisation contre toutes les formes de discrimination et de xénophobie en collaboration avec des organisations internationales telles que l'UNICEF.

En outre, l'accord interministériel 00006 du 13 avril 2020 prévoit la régularisation des étrangers parents d'enfants de nationalité équatorienne n'ayant pas enregistré leur entrée dans le pays auprès des services d'immigration.

Depuis 2018, et en réponse à la crise migratoire vénézuélienne, le gouvernement de l'Équateur a initié deux plans d'urgence. Le Plan d'urgence en matière d'admissibilité ayant permis le traitement de 17 047 demandes en 2018 et 20 853 demandes en 2019, et le plan d'urgence de la Commission pour les réfugiés et les apatrides au bénéfice de 12 976 demandeurs en 2019. L'Équateur est actuellement le pays disposant du plus grand nombre de réfugiés dans la région (environ 70 000 réfugiés colombiens et cubains, haïtiens et Vénézuéliens).

## **Colombie**

---

<sup>12</sup> Immigration, contrôle aux frontières, renforcement des systèmes biométriques (5,75 M\$) ; lutte contre la traite des personnes (2.347 M\$) ; renforcement des systèmes de protection sociale (3.2 M\$) ; création d'un registre national migratoire (5 M\$) ; régularisation et documentation (25 M\$) ; dotations pour la mise en œuvre de la politique migratoire à l'échelle locale 15.338 M\$

<sup>13</sup> 143 M pour en matière de santé, 125M pour l'éducation, 65 inclusion sociale, réduction des vulnérabilités et protection de l'enfance, 130 M en matière de logement, et 5M en matière de prévention de la violence et de la discrimination.

<sup>14</sup> Validation et reconnaissance des titres et certifications ; opportunités économiques, inclusion financière, services d'information

La Colombie est à la fois un pays de destination pour les migrants et réfugiés venus du Venezuela, y compris une large part de Colombiens précédemment exilés au Venezuela, et un pays de transit pour les Vénézuéliens qui poursuivent leur parcours vers l'Equateur et le Pérou. En 2013, le nombre de migrants s'établissait à 129 632 personnes, dont 45 402 **Vénézuéliens**. **Au 31/12/2019, Migración Colombia recense 1 771 237 migrants vénézuéliens, dont 754 085 en situation régulière (42,6%) et 1 017 152 en situation irrégulière (58,4%). Ils sont près de 1,8 million en date d'avril 2020.**

Quatre profils migratoires caractérisent les flux en provenance du Venezuela, chaque profil nécessitant une approche et une réponse adaptées:

- a. La population « retournée » de Colombiens émigrés ou nés au Venezuela et engagés dans un parcours de retour en Colombie : 830 000 personnes retournées depuis 2017 (données HCR, décembre 2019)
- b. Les migrants vénézuéliens souhaitant s'établir en Colombie : 1 771 237 dont plus d'un million en situation irrégulière
- c. Les migrants pendulaires : 4,7 millions de titres de mobilité temporaire délivrés depuis 2015
- d. Les migrants de transit : 821 358 personnes ont quitté la Colombie en 2018

Six départements accueillent sur leur territoire une population migrante vénézuélienne supérieure à 100.000 individus : Bogotá D.C, dans lequel 20% de la population migrante vénézuélienne est recensée, Norte de Santander (11,5%), Atlántico (9,5%), la Guajira (9,35%), Antioquia (8,44%) et Santander (5,63%). Bogotá, (352 431 personnes), Cúcuta (104 981), Barranquilla (99 251), Medellín (85 062) et Cali (62 414) sont les principales villes d'accueil.

**La Colombie, pays historique d'émigration a adapté ses dispositions réglementaires et administratives afin de répondre à l'afflux.** Au niveau institutionnel, la réponse s'est traduite par (1) l'adoption de la stratégie nationale de réponse à la crise migratoire vénézuélienne (*Conpes. Estrategia para la Atención de la Migración desde Venezuela*) en novembre 2018 et (2) la création de l'agence des frontières (*Gerencia de Frontera*), avec pour but de mieux articuler les réponses interministérielles au niveau central mais aussi avec les autorités locales et les municipalités, de centraliser les projets et financements de développement en matière de migrations, de travailler avec les communautés d'accueil autour de la collecte d'information susceptibles d'informer les politiques publiques. Cependant, si les dispositifs de coordination interministériels adoptés au niveau central sont performants, la mise en œuvre effective de mesures coordonnées dans les territoires se heurte à l'absence de ressources financières au niveau local et au déficit de capacités au sein des collectivités territoriales.

**Evaluation du coût et financement de la crise.** En ce qui concerne la Colombie, premier pays d'accueil des migrants vénézuéliens, le RMRP 2020 estime les besoins à **739,2 M US\$** soit près de 55% du total régional. La Banque Mondiale estime le surcoût financier lié à la crise entre **0,28 et 0,41% de PIB annuels**<sup>15</sup>, avoisinant les 6 Mds **US\$** d'ici 2021 et une pression fortement accrue sur les secteurs de la **santé**, de **l'éducation**, de **l'emploi** mais un gain potentiel d'un à deux points de PIB sur le long terme pour l'économie colombienne. Ces secteurs accusent des fragilités préexistantes que vient renforcer la vague migratoire. L'impact de la crise migratoire sur le secteur de la santé est révélateur de cette tension additionnelle : entre mars 2017 et le 31/12/2019, 5 135 226 soins ont été administrés à 623 123 personnes uniques, plus de 19 millions de médicaments distribués pour un coût total de 131 **MUS\$**, alors que la dette des hôpitaux publics est aujourd'hui estimée à 80 **MUS\$** (Source : Cancilleria).

**La crise migratoire et la mise en œuvre de l'accord de paix de 2016.** Certaines régions demeurent affectées par les groupes armés, à l'origine de déplacements forcés ou de cloisonnement de communautés. La Colombie demeure confrontée à des obstacles structurels, des inégalités

<sup>15</sup> [Estimation Banque Mondiale. Consulté le 11/02/2019](#)

territoriales, des zones de concentration des moyens de production, qui entravent son développement économique. Les départements frontaliers particulièrement, qui supportent le coût économique généré par des années de conflits, qui souffrent d'un manque de diversification des ressources sont à la fois les plus fragiles structurellement et les plus impactées par les flux migratoires. L'absence de perspectives économiques au Venezuela couplée au renforcement des réseaux criminels transfrontaliers crée une dynamique de l'offre et de la demande favorable à l'intégration de migrants dans ces réseaux criminels et les guérillas et qui pourrait constituer à terme un facteur de réactivation du conflit et de déstabilisation accrue des territoires.

### **Problématiques communes aux territoires transfrontaliers impactés par la crise migratoire.**

**Les consultations menées en amont du lancement de l'Appel dans les localités affectées par la crise le long du corridor Colombie – Equateur, en particulier dans la zone transfrontalière liant le département du Nariño et les provinces de Carchi et Imbabura ont fait apparaître des enjeux communs de développement territorial.** Principalement zones de transit, ces régions accueillent également des groupes ayant vocation à se stabiliser. Relativement modeste en valeur absolue, la présence de ces groupes n'en fait pas moins peser des pressions fortes au vu des capacités de réponse structurellement limitées dans les territoires d'établissement. C'est également dans les zones frontalières que les évolutions réglementaires en matière d'entrée et de séjour se font les plus visibles (cas du décret 0826). Que ce soit dans le Nariño ou à Carchi/Imbabura, si la migration représente à l'échelle locale une opportunité, prédomine le sentiment d'une pression additionnelle locale sur le marché du travail (compétition, augmentation des situations d'exploitation), une pression sur l'habitat et les services de base de toute nature (éducation, santé, eau et assainissement). La nécessité de dynamiser les secteurs productifs locaux, en y associant aussi étroitement que possible les représentations patronales et coopératives locales, de promouvoir les investissements et le financement d'infrastructures publiques constituent de part et d'autre de la frontière les premières priorités. La question du maintien de la cohésion sociale et de la prévention de la xénophobie par la délivrance d'un appui indifférencié aux populations locales et migrantes est également consensuelle. Enfin, sur les deux zones ont été instituées des plateformes de coordination interinstitutionnelle et multisectorielle qui peuvent offrir un ancrage solide au projet.

**L'évolution des dynamiques de genre et l'exacerbation des inégalités femmes – hommes dans le contexte de la crise migratoire est un dénominateur commun aux deux territoires.** Depuis le début de la crise, les registres migratoires nationaux, les données produites par les ministères sectoriels et les études de profil mettent à disposition des données désagrégées permettant de mieux appréhender l'équilibre démographique entre les groupes, les situations et vulnérabilités spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons impactés par la crise et, de déterminer les besoins les plus urgents résultant de l'évolution des dynamiques sociales.

**La gravité de la crise actuelle au Venezuela a tendance à infléchir les dynamiques de genre y compris hors contexte migratoire.** La situation de pénurie alimentaire, le déclin de l'appareil économique et des moyens de subsistance remettent en question la distribution traditionnelle des rôles des femmes et des hommes et les dynamiques de pouvoirs au sein des foyers, élargissant les responsabilités des femmes, en les obligeant à développer des stratégies de génération de revenus alternatives. Compte tenu des rôles sexo-spécifiques traditionnels, les hommes et les garçons sont également les plus susceptibles de quitter le domicile pour trouver des moyens de subsistance ailleurs ou de rejoindre le mouvement d'opposition, élargissant encore le rôle des femmes au sein des ménages<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> CARE. Rapid Gender Analysis. Colombia (May 2019). Ecuador (November 2019).

**Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la violence.** Les défis socio-économiques rencontrés par les réfugiés et les migrants, les capacités d'absorption limitées des communautés hôtes, les disparités de statuts au sein de la population migrante, les déficits de capital social, constituent des facteurs d'exposition accrue à des actes de violence basée sur le genre. Par ailleurs, le **recours à des mécanismes d'adaptation négatifs en réponse à ces défis se matérialise chez les femmes et les hommes de manière différenciée.** La pratique du sexe transactionnel comme mécanisme d'adaptation pour les femmes est documentée aussi bien en Equateur qu'en Colombie, augmentant de fait les risques en matière de protection et de santé sexuelle et reproductive.

**Santé reproductive et infantile.** Au Venezuela, les services de planification familiale sont indisponibles depuis environ cinq ans et le coût des contraceptifs a été multiplié par 25. Les grossesses non planifiées et l'augmentation des maladies sexuellement transmissibles ont gravement touché les femmes et les filles au Venezuela. La plupart des femmes enceintes et des adolescentes ne peuvent accéder à aucun service de soins prénatals ou d'accouchement, et la prévalence de cas de malnutrition sont autant de facteurs de complications de la grossesse. En Equateur et en Colombie, les services de **santé reproductive et infantile sont** disponibles mais limités. En mars 2019, les données du ministère de la santé et de la protection sociale en Colombie font d'un taux de mortalité infantile en augmentation de 30% au niveau national, une augmentation de la morbidité maternelle de 65%.

**Insertion professionnelle et inégalités de revenus.** Selon le Département administratif national de Statistiques (Colombie), un migrant économiquement actif sur cinq, présent sur le territoire national depuis moins de douze entre juillet 2018 et juin 2019 était au chômage. Selon une enquête du même département auprès des ménages et conduite sur la même période, 94,5% des Vénézuéliens ne disposaient pas de contrat de travail écrit ou n'étaient pas enrôlés dans les systèmes de couverture de sécurité sociale, compromettant l'accès à des conditions de travail décentes.

L'étude proposée par CARE en Equateur fait état d'inégalités de rémunération entre hommes et femmes y compris dans le secteur informel. Parmi la population vénézuélienne en Équateur, l'enquête conduite par l'ONG auprès de 728 réfugiés et migrants fait apparaître que 86,2% des hommes et 89,3% des femmes ont déclaré recevoir un revenu mensuel inférieur au salaire minimum.

**Les femmes sont davantage victimes de xénophobie que les hommes.** Selon la même enquête menée par CARE, 56% des personnes interrogées ont déclaré avoir été sujets de discrimination mais les résultats de l'enquête montrent que les femmes et la population LGBTI constituent les premières cibles d'actes de xénophobie, phénomène qui se confirme tout au long du parcours migratoire.

## 2. L'APPEL A PROJETS CRISE ET SORTIE DE CRISE « NOM DE L'APPEL A PROJETS »

### a. Finalité

En réponse à la crise migratoire régionale, l'AFD entend s'engager sous la forme d'**une première intervention pilote en subvention, d'un montant d'un million d'euros (1 M€).**

L'intervention s'inscrit dans le prolongement de la réponse humanitaire apportée par la France par le biais de contributions volontaires aux agences des Nations Unies, **en assurant une complémentarité des actions humanitaires avec des opérations répondant à des enjeux de développement de moyen et long terme.**

Considérant que

- **la crise migratoire affecte de manière différenciée les femmes et les hommes,**
- que les femmes – particulièrement les femmes en situation irrégulière – voient leur exposition à de multiples facteurs de risques exacerbés (santé physique, psychologique, exploitation, accès à l'emploi) au cours du parcours migratoire,

- que la migration vénézuélienne est composée à minima à 50% de femmes (51% en Equateur),
- que la question de la lutte contre les inégalités de genre est reconnue d'utilité publique par l'ensemble des pouvoirs locaux et des structures représentatives locales,
- que les vulnérabilités des femmes sont de même nature en Equateur et en Colombie,

**Le projet visera à renforcer les circuits de prise en charge, de protection, et d'intégration socio-économique des femmes et des filles impactées par la crise migratoire vénézuélienne en veillant à la réduction de la xénophobie dans la zone cible.**

Cette dimension guidera la conception, les attendus et résultats du projet, et des indicateurs en mesure de rendre compte de l'atteinte de ces objectifs seront adossés à la matrice d'intervention du projet.

**Suivant une approche transfrontalière, le projet se déploiera le long du corridor Colombie – Equateur. En Colombie, dans le département du Nariño, en Equateur, dans les provinces de Carchi et Imbabura, ciblant prioritairement les premières zones urbaines de regroupement des populations migrantes après les points de passage frontaliers.**

#### **b. Objectifs spécifiques**

Prioritairement, le projet aura pour objectif spécifique de **renforcer l'accès des femmes et des filles vulnérables impactées par la crise migratoire aux services de santé, en particulier l'accès aux services de santé reproductive et infantile, prévention et traitement des maladies sexuellement transmissibles, et services cliniques pour les survivants de violence basée sur le genre.**

#### **c. Contenu**

Le consortium d'OSC retenu devra être en mesure d'intervenir, à travers ses membres, **des deux côtés de la frontière.**

**Le consortium associera les services de l'Etat et les représentants locaux, ainsi que les autres opérateurs non étatiques pertinents au niveau local.** Une attention sera portée à l'association des services de l'Etat et des représentants locaux de la population, dans une approche de partenariat, de renforcement des capacités et de durabilité ; la coordination avec les autres opérateurs non étatiques actifs au niveau local devra également être étroite, de manière à assurer des complémentarités d'actions et d'approches, et capitaliser sur les leçons apprises respectives. La présentation des activités, et les rapports de monitoring devront faire ressortir ces complémentarités et leurs enjeux.

**Phasage et pérennisation** : Le projet étant délibérément concentré dans le temps et dans l'espace, l'hypothèse de son prolongement temporel et géographique devra être intégrée à sa conception.

**Suivi-évaluation** : le consortium sélectionné proposera un dispositif adapté pour permettre :

- un suivi rapproché et fréquent des activités et de la situation ;
- un monitoring sensible au conflit, intégrant l'impact du contexte et des dynamiques locales de conflit sur la mise en œuvre du projet, ainsi que l'impact potentiel du projet sur les dynamiques de conflit locales ;
- un suivi participatif intégrant les bénéficiaires finaux ;
- une démarche de capitalisation des acquis, des réserves, voire échecs et autres enseignements du projet.

Gestion de la **sécurité** : dans le contexte de volatilité sécuritaire accrue dans les zones frontalières, le consortium intégrera le risque sécuritaire dans la mise en œuvre des activités (sécurité des bénéficiaires finaux, des opérateurs, des agents...) et de manière à promouvoir la pérennité des résultats.

### 3. INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE

La subvention mobilisée permettra de financer des Organisations de la Société Civile (OSC) internationales et locales, réunies en consortium, **pour une intervention dont la durée sera limitée à 18 mois.**

Sera privilégié **le financement d'un projet unique, déployé des deux côtés de la frontière séparant la Colombie de l'Equateur**, suivant une approche transfrontalière et incluant le financement d'actions miroirs dans les deux pays.

**Compte tenu du montant des ressources disponibles, et du caractère pilote de l'intervention, sera privilégié le passage à l'échelle d'initiatives existantes** à des opérations nouvelles et l'identification d'opérations à impact rapide (top-up ou cofinancements encouragés).

Enfin, que quel que soit le consortium lauréat, il doit inscrire le projet auprès des directions en charge des relations et de la gestion des organismes étrangers non gouvernementaux de chancellerie, dans le cadre de leurs compétences.